



## Livraison véhicule personnel

Par **keki**, le **12/02/2015** à **20:49**

Bonjour,

Employée dans une pharmacie mon employeur m' impose de livrer une maison de retraite située à 5km de mon lieu de travail. Je dois pour cela utiliser mon véhicule personnel.

Puis je refuser d effectuer ces livraisons ? Dois je lui imposer une attestation d' assurance pour mon véhicule ? Puis je lui imposer une compensation financière ou kilométrique pour le trajet ?

Merci

Par **P.M.**, le **12/02/2015** à **20:56**

Bonjour,

Si ce n'est pas prévu au contrat de travail, vous pourriez refuser déjà d'utiliser votre véhicule personnel...

D'autre part, les frais professionnels engagés par la salariée dans l'intérêt de l'entreprise doivent lui être remboursés ou indemnisés...

Par **keki**, le **12/02/2015** à **21:11**

Merci pour votre réponse.

Il n'est marqué nulle part sur mon contrat que je dois effectuer des livraisons.